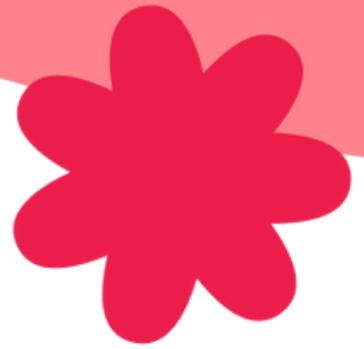


**ENVOLÉE
PRO.**



PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES

DURÉE DE LA PRESTATION :

24h - 12 d'entretien individuel et 12h de travail personnel - Rythme ajustable en fonction de vos contraintes personnelles (hebdomadaire, intensif ou espacé)

PUBLIC VISÉ :

Tout public

PRÉREQUIS :

Aucun

NIVEAU D'ENTRÉE :

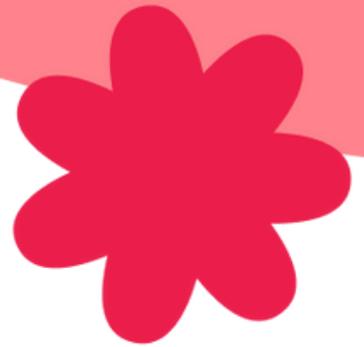
Sans niveau spécifique

ENTRETIEN PRÉALABLE :

Avant le démarrage du bilan, un entretien préalable est systématiquement proposé. Il permet d'identifier les besoins spécifiques du bénéficiaire, de clarifier ses motivations, et de vérifier la pertinence du bilan de compétences. Cette analyse sert de base à l'adaptation du contenu et du rythme de l'accompagnement.

ACCESSIBILITÉ ET CONDITION D'ACCÈS :

Nos prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des adaptations pédagogiques, organisationnelles ou techniques peuvent être mises en œuvre selon les besoins. Merci de nous contacter en amont pour envisager les aménagements nécessaires.



PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES :

OBJECTIFS DU BILAN :

Le bilan de compétences permet d'analyser les compétences professionnelles et personnelles ainsi que les aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel à travers un plan d'actions et ou un projet de formation.

Le bilan de compétences repose sur une démarche en 3 étapes : Sa durée et ses modalités sont ajustées en fonction des objectifs définis avec le bénéficiaire, de son profil et de ses contraintes (rythme, disponibilité, besoins spécifiques).

- Une phase préliminaire :

Il s'agit de définir les besoins de l'individu et présenter la démarche et les techniques utilisées lors de l'évaluation. Elle a également pour objectif de valider/confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche.

Cette première phase permet donc de fixer les objectifs que le bénéficiaire souhaite atteindre. Une fois les objectifs fixés, le bénéficiaire s'engage à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs.

- Une phase d'investigation :

Cette phase permet d'analyser les motivations, d'identifier les compétences et les aptitudes et de déterminer les possibilités d'évolution professionnelle.

- Identification des compétences et savoir-faire acquis dans la sphère professionnelle et

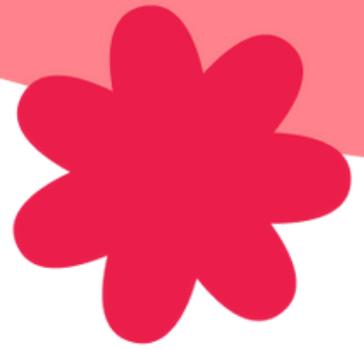
personnelle ;

- Evaluation des aptitudes ;
- Analyse des motivations et du système de valeurs du bénéficiaire ;
- Cartographie de tous ces éléments pour déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.

- Une phase de conclusion :

Au cours de cette phase, le projet professionnel est finalisé et formalisé. Un plan d'actions réaliste est prévu pour avancer dans son projet professionnel.

Une synthèse confidentielle et personnelle est prévue et remise en main propre à la fin du bilan de compétences.



PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES :

MOYEN ET SUPPORT PÉDAGOGIQUE :

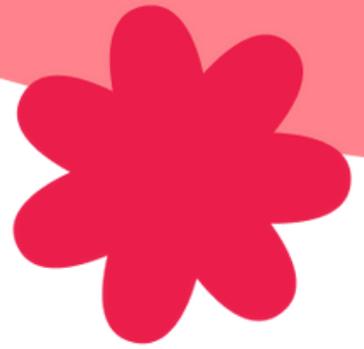
Accompagnement personnalisé : Entretiens en tête-à-tête avec une consultante dédiée, dans un cadre confidentiel et bienveillant, pour explorer ses compétences, motivations et aspirations professionnelles.

Supports personnalisés : Mise à disposition de fiches-outils pratiques, de guides sur les dispositifs d'employabilité (formations, VAE, etc.) et de ressources adaptées pour faciliter la réflexion.

Espace digitalisé : Utilisation d'un espace personnel en ligne permettant de consulter à tout moment des contenus enrichis (vidéos, articles, exercices).

Démarche structurée autour des éléments clés suivants :

- Diagnostic approfondi des compétences, des expériences clés et des réussites passées.
- Clarification des envies professionnelles et des perspectives d'évolution ;
- Construction de scénarios d'orientation et évaluation de leurs avantages et contraintes ;
- Élaboration d'un plan d'action concret, assorti de pistes opérationnelles pour mettre en œuvre son projet ;
- Suivi du plan d'action



PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES :

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI :

Une synthèse sera envoyée après chaque séance au bénéficiaire.

Lors de la dernière séance, un document de synthèse sera remis au bénéficiaire reprenant les éléments suivants :

- Les circonstances dans lesquelles le bilan de compétences s'est déroulé ;
- La cartographie des compétences ;
- Le plan d'actions.

Une évaluation de la satisfaction du bénéficiaire sera réalisée en milieu de bilan, à l'issu du bilan et dans les 3 mois après le bilan de compétences.

DÉLAI D'ACCÈS :

Délai de 15 jours entre la signature du contrat et le début de l'accompagnement.

En cas de financement via le CPF, un délai de 11 jours calendaires est imposé par la plateforme MonCompteFormation entre l'inscription et le démarrage du bilan de compétences.

TARIF :

1200€TTC